



ASSEMBLÉE NATIONALE

CINQUIÈME SESSION

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mercredi 8 mai 1985

Vol. 28 - No 57

Président : M. Richard Guay

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Une pensée particulière pour les victimes de l'attentat du 8 mai 1984	3461
Affaires courantes	
Déclarations ministérielles	
Mesures transitoires relatives à la taxe de vente sur les primes d'assurance	
M. Yves Duhaime	3461
M. Daniel Johnson	3462
M. Yves Duhaime (réplique)	3463
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 43 - Loi modifiant la Loi sur les biens culturels et d'autres dispositions législatives	3465
M. Clément Richard	3465
Projet de loi 227 - Loi concernant la succession de Jean Hudon	3465
Renvoi à la commission des institutions	3465
Projet de loi 202 - Loi concernant les Pétroles Laduboro Ltée (Libre de responsabilité personnelle)	3465
Renvoi à la commission du budget et de l'administration	3466
Projet de loi 257 - Loi concernant Morgan Hydrocarbures Inc. (Libre de responsabilité personnelle)	3466
Renvoi à la commission du budget et de l'administration	3466
Projet de loi 218 - Loi concernant la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures	3466
Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements	3466
Questions et réponses orales	3466
Le dossier constitutionnel et les différentes clauses en matière de langue d'enseignement	3466
Problèmes à résoudre et confiance au premier ministre	3468
Impuissance du conseil de médiation à Marine Industrie	3469
Une affirmation du premier ministre sur l'indépendance politique du Québec	3471
Les camionneurs artisans et la taxe sur les primes d'assurance	3471
Le programme Stages en milieu de travail et les centres Travail-Québec	3473
Groupes de locataires désireux d'être entendus sur le livre vert "Se loger au Québec"	3475
L'incendie au foyer d'hébergement Saint-Mathias	3477
Motions sans préavis	
Invitation aux Québécois et aux Québécoises à se souvenir des millions de victimes de la Deuxième Guerre mondiale	
M. René Lévesque	3477
M. Gérard D. Levesque	3479
M. Harry Blank	3479
M. Bernard Landry	3480
M. Roland Dussault	3481
M. Maximilien Polak	3481
Dépôt de documents	
Bulletin d'information du ministère du Revenu	3481
Avis touchant les travaux des commissions	3481
Ajournement	3482
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762	

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mercredi 8 mai 1985

(Quinze heures deux minutes)

Le **Président**: À l'ordre! À l'ordre!

Une pensée particulière pour les victimes de l'attentat du 8 mai 1984

Nous allons nous recueillir quelques instants en ayant une pensée toute particulière pour les personnes qui ont été victimes de l'attentat commis en cet édifice, il y a un an.

Veuillez prendre vos places.

Aux affaires courantes. Aux déclarations ministérielles, M. le ministre des Finances.

Mesures transitoires relatives à la taxe de vente sur les primes d'assurance

M. Yves Duhaime

M. Duhaime: M. le Président, le 23 avril dernier, j'annonçais dans mon discours sur le budget différentes mesures de taxation. L'une d'entre elles, soit l'élargissement de l'application de la taxe de vente au détail aux primes d'assurance a fait l'objet de discussions entre les intervenants concernés et a donné lieu à différentes interprétations qu'il y a lieu de corriger à ce moment-ci. Je tiens à réaffirmer ma conviction que le choix de taxer les primes d'assurance plutôt que des biens aussi essentiels que les vêtements, les chaussures ou les meubles, actuellement exemptés, est un choix plus à l'avantage des contribuables à faibles revenus. De plus, j'ai eu l'occasion d'établir que le fardeau de cette taxe est très largement distribué dans l'économie, tant auprès des particuliers que des entreprises. Par exemple, une famille à revenu moyen paiera en moyenne 102 \$ de plus par année. En outre, comme il s'agit d'une dépense encourue pour gagner un revenu pour les contribuables en affaires, une partie du fardeau de cette taxe sera donc compensée par une réduction des impôts fédéral et provincial sur le revenu. Par exemple, un propriétaire d'un taxi supportera un fardeau net d'environ 100 \$ par année à l'égard de l'assurance de son véhicule. Quant à une petite entreprise incorporée payant actuellement 10 000 \$ de primes d'assurance, le fardeau net de cette mesure ou de cette taxe représentera 738 \$ sur une année.

Par ailleurs, je suis parfaitement conscient que la levée de cette taxe, applicable dès son annonce, n'est pas sans créer des difficultés administratives aux

personnes devenant les mandataires du gouvernement pour la percevoir, notamment les courtiers et les compagnies d'assurances. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une période transitoire d'un mois avait été prévue à l'égard de la perception de la taxe, et ce dès le moment du discours sur le budget, aux fins d'effectuer les consultations nécessaires. Des fonctionnaires des ministères du Revenu et des Finances ainsi que moi-même avons rencontré des représentants de ces groupes afin d'analyser avec eux les problèmes administratifs reliés à la mise en place de cette mesure. De telles consultations ne peuvent être effectuées dans le cadre de la préparation du discours sur le budget puisqu'il est impératif, en de telles circonstances, de conserver le caractère strictement confidentiel des mesures à être annoncées. Toute divulgation publique d'une mesure fiscale ou budgétaire, avant le prononcé du discours, a les effets qu'on connaît.

Aussi, pour faciliter la mise en place de cette taxe, j'annonce, aujourd'hui, des mesures de transition qui bénéficieront à la fois aux contribuables et aux responsables de la perception de cette taxe pour le gouvernement.

La taxe de vente au détail n'aura pas à être perçue ni ne sera exigible sur les paiements de primes d'assurance effectués entre le 23 avril 1985 et le 16 juin 1985 à l'égard d'un contrat d'assurance qui a pris effet avant le 24 avril 1985. La taxe ne s'appliquera pas non plus aux primes payées entre le 23 avril 1985 et le 16 juin 1985 à l'égard d'un contrat d'assurance qui a pris effet pendant cette période et qui a fait l'objet d'une facturation avant le 24 avril 1985.

Des voix: Bravo!

M. Duhaime: Cependant, ces dispositions de transition ne s'appliqueront qu'aux contrats d'assurance qui n'auront fait l'objet d'aucune modification pendant la période s'échelonnant du 24 avril au 16 juin 1985, y compris toute modification quant aux délais ou aux modalités de paiement. Par ailleurs, à la suite des consultations qui ont eu lieu depuis le 23 avril dernier, il importe d'introduire des règles particulières dans certains cas, et ce afin de faciliter l'application de cette taxe. Ainsi, l'assurance maritime sera exemptée de l'application de la taxe.

Des voix: Ah! Ah!

M. Duhaime: Il en sera de même des ristournes auxquelles peuvent donner droit certaines polices, des rentes considérées comme des polices d'assurance aux fins de la Loi sur les assurances et des primes relatives à l'assurance pour les biens livrés à l'extérieur du Québec par une personne faisant affaires au Québec, et ce, pour la partie attribuable à leur transport terrestre, maritime ou par avion. Ces règles s'appliquent à compter du 24 avril 1985.

Pour plus de précision, les primes, cotisations ou autres montants versés à des régimes d'avantages sociaux non assurés assimilables à de l'assurance, constitués par des fonds distincts, sont assujettis à la taxe. Pour ce qui est des règles servant à déterminer la partie d'une prime attribuable à l'épargne et qui n'est pas taxable, le ministère du Revenu poursuit actuellement ses consultations et une mesure sera rendue publique sous peu.

Enfin, des précisions à l'égard du prélèvement de cette taxe seront apportées par le biais d'un bulletin d'information qui sera déposé par mon collègue, le ministre du Revenu. Ce communiqué permettra de préciser l'essentiel des questions qui ont été soulevées depuis le discours sur le budget à l'égard de la mise en place et de la perception de cette taxe. Ces règles d'assouplissement bénéficieront à la fois aux consommateurs et mandataires du gouvernement pour un montant de 45 000 000 \$ en 1985-1986 et faciliteront grandement la mise en place des mesures administratives requises tant au niveau de la facturation, de la perception et de la remise des montants perçus par les courtiers d'assurances et par les assureurs et leurs mandataires. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Vaudreuil-Soulanges.
(15 h 10)

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): J'admire la belle spontanéité des ministériels qui applaudissent aujourd'hui des allègements fiscaux imposés hier sous le feu nourri de leurs applaudissements à l'occasion du discours sur le budget. Déclaration ministérielle qui illustre encore le très haut degré d'improvisation qui a présidé au dépôt même du budget, improvisation agrémentée par des euphémismes que je décrirai brièvement et des sophismes tout aussi répréhensibles que l'imposition d'une taxe sur un secteur de consommation au Québec qui nous distingue défavorablement par rapport à ce qui nous entoure.

Le ministre fait quatre annonces essentiellement: un report au 16 juin à l'égard de la facturation pour les polices

d'assurance entrées en vigueur avant le 24 avril ou pendant la période entre le 24 avril et le 16 juin, à la condition qu'elles soient facturées durant cette période ou avant le 24 avril.

Nous avons dit dès le départ qu'on se heurtait très nettement, avec une imposition comme celle-là, dans un secteur comme celui-là, à des chambardements considérables qui faisaient en sorte que le report qui était souhaité dès le premier jour a quand même pris tout ce temps-là avant d'être annoncé. C'est dans la nature des choses de l'imposition d'une taxe comme celle-là qu'on prévoit une période transitoire que le ministre, manifestement, n'avait pas prévue à l'occasion du discours sur le budget.

Il y a des allègements, notamment en matière d'assurance maritime. Je suis heureux de voir que le ministre était attentif aux propos de mon collègue de Nelligan et de moi-même lors d'une interpellation ici alors que nous avons décrit toutes les raisons pour lesquelles cette taxe sur l'assurance maritime ne devrait justement pas s'appliquer à ce secteur d'activité.

Il en est de même à l'égard des primes d'assurance payées par des expéditeurs sur des biens qu'ils exportent en dehors du Québec. C'est dans la nature des choses de ne pas taxer les exportations. C'est donc tout à fait naturel et normal, et on s'étonne à ce moment-ci, mais cela illustre l'improvisation, que le discours sur le budget n'ait pas déjà, à l'époque, prévu ce qui est annoncé aujourd'hui comme un allègement.

Il y a par ailleurs un alourdissement pour les régimes dans les sociétés, les entreprises qui sont auto-assurées, qui prévoient elles-mêmes le paiement de prestations à leurs employés en cas de décès, maladie, invalidité, etc., celles qui ne s'assurent pas à l'extérieur. Je trouve que pénaliser à ce moment-ci des sociétés qui ont déjà choisi d'utiliser ce régime d'auto-assurance n'est pas recevable. Pourquoi pénaliser ceux qui ont décidé qu'ils ne faisaient que faire administrer par une société d'assurance un régime de prestations qu'ils ont dessiné, implanté eux-mêmes en accord avec les syndicats, les employés, les cadres, enfin tous ceux qui y travaillent? On ne comprend pas très bien cet alourdissement de la fiscalité de certaines entreprises qui, souvent, la plupart du temps, sont les plus grosses au Québec.

Quatrième annonce: alourdissement également des contrôles administratifs. Cela mène directement aux euphémismes qui sont employés à ce moment-ci. Contrôle administratif très lourd. Ce que le ministre est essentiellement en train de nous annoncer, c'est qu'il devra mettre en place tout un système pour aller percevoir une taxe que, de toute façon, il n'aurait pas pu percevoir, étant donné la complexité et

l'improvisation dont il faisait preuve. C'est donc, encore une fois, dans la nature des choses et on revient au fait que, si cela avait été bien pensé, si cela avait été bien étudié, on ne serait pas aujourd'hui devant d'autres mesures de transition qui devaient faire partie intégrante du discours sur le budget.

Euphémisme également de la part du ministre qui tente de banaliser - il tente encore de le faire dans la déclaration ministérielle - l'importance de cette taxe pour les ménages québécois. Je lui fais remarquer encore une fois que l'assurance, cela fait partie des besoins essentiels et si les gens décident de ne pas s'assurer ou de s'assurer moins, c'est qu'en définitive, ils n'ont pas les moyens de le faire et c'est le test qui permet de savoir s'il s'agit, à ce moment-là, d'une taxe régressive et, à mon sens, M. le Président, il s'agit effectivement d'une taxe régressive qui s'ajoute, autant pour les individus que pour les entreprises, à toutes les autres dépenses que les choix fiscaux du gouvernement leur ont fait porter.

Euphémisme quant au cadeau de 45 000 000 \$. J'ai indiqué tout à l'heure que, de toute façon, c'était un cafouillis tel que cela ne pouvait pas être perçu pendant quelques semaines, cette taxe qui avait les deux pieds dans la complexité administrative la plus complète. Un cadeau de 45 000 000 \$? Sur une base annuelle, c'est un cadeau de 0,00 \$: le cadeau tient essentiellement au fait qu'on ne commence qu'un peu plus tard que prévu, comme c'était normal de le faire, à aller percevoir la taxe dans les poches des Québécois. Le rendement sera encore sur une base annuelle d'environ 425 000 000 \$. Il n'y a pas de gros cadeau là-dedans. C'est exactement la même imposition extrêmement lourde, mais qui commencera le 16 juin, si on comprend bien. Le ministre a dit aux Québécois, le 24 avril: Je vais vous harasser et vous harceler avec une autre dose d'imposition plus lourde qu'ailleurs. Il nous annonce aujourd'hui - on le remercie - que ce sera le 16 juin qu'il va commencer à harceler les Québécois.

Une voix: Cet homme est bon.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): En terminant, les sophismes quant à la consultation qui ne pouvait pas avoir lieu avant le discours sur le budget. Je veux bien accepter - j'espère même que c'est une tradition qui ne se perdra pas - que le secret doit entourer des décisions comme celle-là lorsqu'elles sont prises par le ministre des Finances et de ses collègues du cabinet. Mais on ne parle pas ici de cafouillage en raison de l'impossibilité de pouvoir consulter les gens qui seront affectés. Ce que nous avons exprimé - le ministre aussi qui invoquait l'existence de

cette taxe, notamment à Terre-Neuve - c'est qu'il se renseigne adéquatement, avant d'implanter une mesure, avant son discours sur le budget, sur la façon dont cela a été implanté ailleurs. Il aurait vu notamment qu'à Terre-Neuve, l'assurance maritime était exemptée. Cela lui aurait évité de se lever aujourd'hui, de se faire applaudir pour des allègements qui sont naturels après s'être fait applaudir d'avoir imposé les Québécois plus qu'autrefois.

Il y a une autre annonce à venir, apparemment, à l'égard des calculs quant à la portion épargne qui est comprise dans les primes d'assurance-vie, annonce à venir, j'en suis sûr, et probablement une autre annonce prochaine pour nous dire qu'on décidera beaucoup plus tard ce qui en sera de la mesure où on a imposé au monde de l'assurance des obligations purement techniques auxquelles le monde de l'assurance, selon ses indications, est incapable de faire face avant six, huit ou même douze mois dans certains cas. C'est donc sous le signe du sophisme et de l'euphémisme que l'improvisation est toujours à l'ordre du jour. Le caractère régressif de cette taxe existe toujours.

Les Québécois n'ont pas bénéficié aujourd'hui d'un cadeau, même pas d'un report, finalement, parce que, manifestement, l'implantation, la mise en oeuvre et les mécanismes de perception n'étaient pas prêts. Il était impossible pour le ministre des Finances - et le gouvernement - d'aller chercher cette nouvelle taxe imposée aux Québécois. Il nous annonce aujourd'hui qu'il se rend compte en retard que, de toute façon, ce n'était pas administrable dans les 60 jours. Aujourd'hui il reconnaît cela. Il n'a pas de nouvelles aujourd'hui, M. le Président.

Une voix: Des amateurs!

Le Président: En réplique...

M. de Bellefeuille: M. le Président, quelques mots, avec la permission de nos collègues...

Le Président: Il faudrait avoir effectivement le consentement unanime de la Chambre parce que c'est une dérogation au règlement. J'entends de nombreux "non", M. le député, ce qui me semble exclure le consentement. M. le ministre des Finances, en réplique. Non, non. Allons! Allons! Allons! Allons! Il n'y a pas de consentement. En réplique, M. le ministre des Finances. (15 h 20)

M. Yves Duhaime (réplique)

M. Duhaime: M. le Président, bien brièvement, je voudrais simplement ajouter quelques mots pour dire que - je pense que cela mérite d'être souligné - c'est vraiment

assez extraordinaire comment l'Opposition peut réussir à retourner à l'envers, à rendre obscures des choses claires et limpides. Je vais vous faire une comparaison tout à l'heure si vous avez deviné dans mes propos d'aujourd'hui, d'hier ou dans le discours sur le budget qu'il y avait là des sophismes et je vous poserai la question: qui est le plus grand porteur du plus grand sophisme? Je voudrais dire que dès le discours sur le budget, le jour même, mon collègue le ministre du Revenu a fait transmettre à l'ensemble de ceux qui oeuvrent dans le secteur des assurances pour les prévenir, dès ce moment, qu'il y aurait une période de transition de 30 jours.

Ce que j'annonce aujourd'hui, c'est une période de transition, non pas de 30, mais de 50 jours. Quand j'ai rencontré... M. le Président, est-ce que je pourrais... Les compagnies d'assurances - je ne m'attendais pas à recevoir des télégrammes de félicitations, il ne faut pas être naïf non plus - m'ont demandé de me rencontrer, je l'ai fait le plus rapidement possible, j'ai rencontré l'Association canadienne des compagnies d'assurances, l'Association des assureurs-vie, le Bureau des assurances du Canada avec un groupe de représentants de compagnies d'assurances même à des heures tardives, pour les accommoder, l'Association des courtiers d'assurances du Québec, leur première demande, étant de dire: "M. le ministre, si vous pouviez abolir cette taxe, on serait très heureux." Je leur ai dit simplement ceci: "Non, elle est là pour rester cette taxe."

Je pense que votre chef aurait intérêt à faire bien attention à la manière qu'il s'exprime lui-même sur cette question parce que ce n'est pas non plus d'une grande limpidité.

J'ai donc écouté très attentivement...

Le Président; M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bédard: Question de règlement. On a écouté tout à l'heure le député de Vaudreuil-Soulanges qui a exercé son droit de parole sans dire un mot, sans manifester ici. Je pense qu'on a le droit aux mêmes égards. Le ministre des Finances a annoncé des allègements. On a beau les qualifier de n'importe quelle façon de l'autre côté. Si l'Opposition n'est pas intéressée, peut-être que la population, elle, est intéressée par ce que le ministre des Finances a à dire.

Le Président: Très bien.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Gratton: M. le Président...

M. Duhaime: Tout le monde avait compris, M. le Président. Pourrais-je adresser une supplique? Il y a beaucoup d'agamis en face, M. le Président.

Je voudrais dire, M. le Président, que, d'une façon très raisonnable, j'ai rencontré des gens civilisés, les porte-parole du milieu des assurances, et, au moins, ils écoutaient quand je leur parlais, et ils m'ont fait des représentations. Cela n'a pas été un débat politique. Leur demande a consisté essentiellement à dire ceci: Nous sommes des citoyens corporatifs. Nous allons obéir aux lois du Québec. Pourriez-vous nous éviter l'obligation de refacturer? J'ai dit: On va l'examiner. Je voulais savoir combien cela coûtait. C'est ce à quoi je donne suite aujourd'hui. Le député de Vaudreuil-Soulanges dira ce qu'il voudra, mais il est impensable, et les chroniqueurs parlementaires l'ont souligné, il n'y a pas eu de fuite avant ce budget, n'est-ce pas? Cela a été tenu étanche. Servez-vous de votre tête et de votre jugement deux secondes pour imaginer...

Le Président: Allons! Allons! Allons! À l'ordre!

Une voix: Deux secondes! Ce n'est pas trop demander.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! Un rappel au règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, pourriez-vous rappeler au ministre des Finances des dispositions de l'article 35, 4e paragraphe qui défend à un député ou à un ministre qui a la parole de s'adresser directement à un autre député.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: Je ne pensais pas que le ministre des Finances avait insulté les membres de l'Opposition en leur demandant de se servir de leur tête deux secondes.

M. Duhaime: M. le Président, pour éviter un débat puisque cela m'apparatt...

M. Gratton: M. le Président, question de règlement.

Le Président: Oui, M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, je la trouve bien bonne... mais je vous demande à nouveau de rappeler au ministre parce que, quand moi, je le lui rappelle, il ne m'écoute

pas. Pourriez-vous lui rappeler, vous, pour qu'il vous écoute?

M. Bédard: On voit que deux secondes, c'est trop demandé.

M. Duhaime: M. le Président...

Le Président: M. le ministre des Finances, en conclusion.

M. Duhaime: ...pour éviter à nos leaders respectifs un vaste débat, je voudrais retirer essentiellement ce que j'ai dit. C'est peine perdue, je m'en excuse.

M. le Président, le député de Vaudreuil-Soulanges fait beaucoup d'affirmations, mais ne prouve pas grand-chose. Par exemple, vous venez de dire à nouveau que cette taxe est régressive. Voulez-vous, s'il vous plaît, me transmettre vos calculs? Parce que cette taxe n'est pas régressive, au contraire, elle est progressive: 1,5 % à 2 % du revenu disponible aux fins d'assurance par rapport à au moins 10 % pour les vêtements, les chaussures, le textile et les meubles.

Je termine là-dessus, M. le Président, en souhaitant que les allègements que j'ai annoncés il y a quelques instants soient bien reçus et que... J'ai perdu espoir de convaincre l'Opposition en cette Chambre sur quelque sujet que ce soit, mais j'espère que les allègements que j'ai annoncés seront bien reçus. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président: Le rappel au règlement du leader de l'Opposition n'était pas mal fondé en ce sens qu'il me permet aussi de rappeler au député et à l'ensemble des députés en cette Chambre les dispositions de l'article 35 à cet égard. Beaucoup trop souvent et en particulier lors de la période des questions, les députés s'interpellent mutuellement, alors qu'il est de tradition parlementaire - et je crois dans nos règles - que c'est à l'endroit de la personne qui occupe le fauteuil de la présidence qu'on doit s'adresser en tout temps.

À la présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article b) du feuilleton.

Projet de loi 43

Le Président: M. le ministre des Affaires culturelles présente le projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur les biens culturels et d'autres dispositions législatives. M. le ministre des Affaires culturelles.

M. Clément Richard

M. Richard: M. le Président, ce projet

de loi a pour objet de modifier la Loi sur les biens culturels afin de permettre à une municipalité de citer des monuments historiques situés sur son territoire ou d'y constituer des sites du patrimoine. Le projet prévoit notamment qu'un conseil municipal pourra intervenir afin de conserver les caractéristiques architecturales d'un monument historique cité ou d'un immeuble situé dans un site du patrimoine ou de les protéger de la démolition.

Des dispositions de la loi sont également modifiées ou reformulées afin de mettre à jour certains rouages administratifs et judiciaires ou pour assurer une meilleure information du citoyen et une meilleure protection de ses droits.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir du projet de loi 43? Il en est ainsi décidé.

Il y a un certain nombre de projets de loi privés qui doivent être déposés. On me permettra de déposer d'un seul coup les avis du directeur de la législation concernant les projets de loi 227, Loi concernant la succession de Jean Hudon. L'avis a été fait et publié conformément aux règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé. Le projet de loi 202, Loi concernant les Pétroles Laduboro Ltée. L'avis a été également fait et publié conformément aux règles de fonctionnement. Le projet de loi 257, Loi concernant Morgan Hydrocarbures Inc. L'avis a été fait et publié conformément aux règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

Projet de loi 227

Si bien que M. le député de Jean-Talon présente le projet de loi 227, Loi concernant la succession de Jean Hudon. L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir du projet de loi 227? Il en est ainsi décidé.

M. le leader du gouvernement.

Renvoi à commission des institutions

M. Bédard: M. le Président, je voudrais faire motion pour déférer ce projet de loi à la commission des institutions et faire motion également pour que le ministre de la Justice fasse partie de ladite commission.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

Projet de loi 202

M. le député de Saint-Louis présente le projet de loi 202, Loi concernant les Pétroles Laduboro Ltée (Libre de responsabilité personnelle). L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir du projet de loi 202? Il en est ainsi décidé.

M. le leader du gouvernement.
(15 h 30)

**Renvoi à la commission du budget
et de l'administration**

M. Bédard: M. le Président, je voudrais faire motion pour déférer ce projet de loi à la commission du budget et de l'administration et également motion pour que le ministre des Finances soit membre de ladite commission.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Projet de loi 257

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce présente le projet de loi 257, Loi concernant Morgan Hydrocarbures Inc. (Libre de responsabilité personnelle). L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi.

**Renvoi à la commission du
budget et de l'administration**

M. Bédard: Je voudrais également faire motion pour déférer ce projet de loi à la commission du budget et de l'administration et également faire motion pour que le ministre des Finances fasse partie de ladite commission.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

Projet de loi 218

Il reste le projet de loi 218, Loi concernant la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de La Peltrie. Le directeur de la législation constate que l'avis a été publié conformément aux règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, mais cet avis n'accompagnait pas le projet de loi lors de son dépôt au bureau du directeur de la législation et, de plus, deux avis restent à paraître. M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: M. le Président, je voudrais faire motion pour obtenir le consentement des membres de cette Assemblée afin de suspendre l'application de l'article 35 de nos règlements.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté. M. le député de Limoilou présente le projet de loi 218, Loi concernant

la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de La Peltrie. L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? Il en est ainsi décidé. M. le leader du gouvernement.

**Renvoi à la commission de
l'aménagement et des équipements**

M. Bédard: Je voudrais faire motion pour déférer ce projet de loi à la commission de l'aménagement et des équipements et faire motion également pour que le ministre des Affaires municipales fasse partie de ladite commission.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Cela nous mène à la période de questions. J'ai reçu hors délai un avis de la part du ministre des Affaires sociales qui souhaite apporter un complément de réponse à une question posée, hier, par M. le député de Brome-Missisquoi. J'en fais part à la Chambre puisqu'il faudrait le consentement de la Chambre pour que ce complément de réponse puisse être fait à l'issue de la période de questions. Il y a consentement? Bien.

Période de questions. M. le chef de l'Opposition.

**Le dossier constitutionnel et les
différentes clauses en matière
de langue d'enseignement**

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le contexte des propositions constitutionnelles, le premier ministre pourrait-il informer cette Chambre de la progression du dossier au Conseil des ministres? Voudrait-il en profiter pour nous dire si le gouvernement du Québec accepte la clause Canada de l'article 23 de la charte constitutionnelle en matière de langue d'enseignement? À ce propos, nous ferait-il l'honneur de nous dire la différence qu'il y a entre la clause Canada du premier ministre, qui est acceptable, la clause Canada du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, qui est inacceptable, et la nouvelle clause québécoise du ministre du Commerce extérieur et des Relations internationales?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je dois d'abord dire où c'est rendu. C'est rendu à un prolongement du Conseil des ministres cet après-midi, pendant au moins une couple d'heures, peut-être davantage,

parce qu'on a gardé le sujet pour après la période de questions. Je ne peux pas donner plus de nouvelles, sauf qu'on essaie - et je crois qu'on va y arriver très bientôt - de s'approcher d'un texte qui serait vraiment final, qui serait prêt à être livré, à être publié et à être connu de la Chambre. Bien sûr que le travail de préparation des propositions se poursuit sans arrêt au sein du gouvernement et tout indique qu'il sera possible de respecter l'échéancier prévu, c'est-à-dire fin mai ou quelque part par là.

D'ici à ce que le travail soit vraiment complété, je suis d'opinion qu'il n'y a pas lieu de commenter davantage les diverses possibilités qui se présentent à nous, que ce soit en ce qui concerne la question linguistique, avec les diverses clauses. Vous admettez tout de même que, derrière les mots "clause québécoise", il y avait vraiment une explication que même un profane comme moi pouvait comprendre. Mais au-delà de cela, il serait plutôt contre-indiqué, je crois, d'aller au-delà justement de ce qui a déjà été connu et discuté parce que, encore une fois, la primeur doit appartenir, dans l'ordre, au Conseil des ministres, au caucus des députés, pour avoir les grandes lignes, en tout cas, au premier ministre fédéral et ensuite, tout de suite après, le même texte ira devant le public, bien sûr, et éventuellement aboutira en Chambre.

Le Président: En complémentaire, M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je dois bien comprendre le premier ministre. Est-ce que le premier ministre nous dit que le texte qui sera approuvé cet après-midi au Conseil des ministres ou dans les heures qui suivent, ne sera pas modifié et que le caucus des députés connaîtra les grandes lignes mais ne pourra rien en changer et que le premier ministre du Canada sera informé et là, également, il n'y aura pas de changement quant au texte qui sera finalement déposé en cette Chambre? Pendant que je suis debout, je vais demander au premier ministre à quel moment il prévoit que le premier ministre du Canada sera saisi de ces propositions.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Le plus vite possible. Vous savez qu'il y a un budget qui vient d'être retardé à Ottawa. Tout le monde pensait que ce serait le 20 mai; il semble que ce sera le 23 mai et, quand on sait ce que cela représente, il doit y avoir pas mal de préparation. On va sonder là-bas aussitôt que nous serons prêts et on verra. Ce devrait être avant la fin de mai, autant que possible.

Pour ce qui est des changements, si on

trouve des coquilles ou des expressions meilleures, c'est bien sûr qu'on peut toujours en changer mais, sur le fond, il est évident qu'une fois qu'il émanera, qu'il émergera du Conseil des ministres, c'est sûr et c'est normal, le caucus ministériel sera mis au courant des grandes lignes, mais cela ne peut pas être un exercice de style. D'ailleurs, le caucus a déjà été consulté hier. Cela est parfaitement normal dans le sens de fournir son "input", comme on le dit en anglais, et on a découvert que cela rejoignait pas mal les choses qui avaient déjà été discutées. Donc, cela se déroule normalement.

Le Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: Est-ce que le premier ministre, qui a évoqué les différentes étapes, est conscient que les changements qu'il demande à apporter ou qu'il demandera à apporter à l'article 23 pourraient éventuellement concerner également un certain nombre de provinces du Canada? C'est beau de le présenter à M. Mulroney, c'est sûr qu'il a son mot à dire, mais dans la démarche, est-il conscient également, surtout s'il veut sortir l'article 23 ou, enfin, les dispositions linguistiques concernant le Québec de la constitution, que pour que cela fonctionne, selon bien sûr le contenu, il doit aussi convaincre les autres premiers ministres des autres provinces et un certain nombre d'entre vous?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Bien sûr, en temps et lieu, nos collègues des autres provinces seront mis au courant. On aura probablement même la meilleure possible des traductions en langue anglaise pour qu'ils puissent être au courant, mais une fois que cela aura été publié ici, au Québec.

M. de Bellefeuille: En complémentaire, M. le Président.

Le Président: M. le député de Deux-Montagnes.

M. de Bellefeuille: Est-ce que le premier ministre est en train de nous dire qu'il y a des chances sérieuses que le Canada consente à modifier substantiellement une constitution qu'il ne s'est donnée qu'avec beaucoup de mal et qu'il considère aujourd'hui comme un monument sacré?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Non, je pense qu'il y a un certain soulagement - cela, je le sais - du côté des provinces anglaises quand elles peuvent s'imaginer que peut-être cette

espèce de phoenix constitutionnel ne renaîtra pas trop vite de ses cendres. Mais je sais une chose, en tant que monument, c'est plutôt considéré comme un monument à la fixation d'un ancien premier ministre fédéral que quoi que ce soit d'autre.

Le Président: Question principale, M. le leader de l'Opposition.

Problèmes à résoudre et confiance au premier ministre

M. Gratton: Oui, M. le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Les intérêts supérieurs du Québec exigent en tout temps du premier ministre qu'il assume des responsabilités très importantes dans plusieurs dossiers de nature diverse. C'est particulièrement vrai ces jours-ci par rapport au chômage persistant qui nécessite qu'il accorde une attention de tous les instants à la création d'emplois. C'est également vrai dans les dossiers des négociations dans les secteurs public et parapublic et quant aux propositions constitutionnelles qui doivent être faites prochainement au premier ministre du Canada.

Dans tous ces cas et combien d'autres, l'importance des sujets exige qu'il y ait concertation totale des efforts de tous les membres du gouvernement. La question que je pose au premier ministre est la suivante: À la lumière des événements et des déclarations des derniers jours, considère-t-il toujours qu'il jouit de la confiance suffisante de la population et des membres de son Conseil des ministres pour lui permette de continuer d'assumer pleinement ses responsabilités de premier ministre, et ce, dans les meilleurs intérêts des Québécois? (15 h 40)

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, on peut toujours avoir des opinions divergentes là-dessus, surtout quand on est dans l'Opposition et nous de ce côté-ci, mais que ce soit pour contrer le chômage et créer de l'emploi, je ne répéterai pas ce qui a été dit autour du budget, c'est axé essentiellement là-dessus, de la même façon que les programmes que pilote notre collègue de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. En fait, cela a été dit, les fonds qui sont directement consacrés à la création d'emplois dans le dernier budget dépassent 1 500 000 000 \$.

Pour ce qui est du public et du parapublic, on espère - j'espère que l'Opposition donnera son coup de main démocratiquement - que la loi d'encadrement des négociations des secteurs public et parapublic marche. La constitution, en ce qui concerne la négociation constitutionnelle, je

viens de l'expliquer, M. le Président, cela suit son cours très normalement. Je ne vois pas ce qu'on peut ajouter de plus.

Donc, comme je l'ai déjà dit, en dépit des tiraillements - il y en a dans tous les partis - non seulement le gouvernement peut continuer à fonctionner et votre serviteur aussi, mais c'est notre devoir d'état de continuer à le faire pendant que les sujets dont parle le leader de l'Opposition et bien d'autres sont d'une telle urgence.

C'est sûr qu'on a des tiraillements périodiques, tous les partis en ont, comme il y en a également et peut-être bien davantage et plus profondément chez nos amis d'en face. Ah ouïl on a vu certaines réactions l'autre jour d'anciens candidats à la chefferie. Ce n'est pas oublié, ça. Non, non, ce n'est pas oublié. Il y a d'anciens chefs qui n'ont pas oublié non plus, je suis sûr, ce qu'ils ont fait à d'autres et ce que d'autres leur ont fait, etc.

Je pourrais même parler de certains de nos amis de l'Ouest...

Une voix: Parlez-donc de vous, là!

M. Lévesque (Taillon): C'est ça, sauf que chez nous je pense que ces tiraillements sont bien moins fondamentaux. C'est probablement parce qu'on est un parti presque excessivement démocratique. Oui, c'est-à-dire que l'abus de la démocratie ça mène à la logomachie, ça devient connu souvent et même, parfois, disons étalé quelque peu sur la place publique, tandis que dans le Parti libéral provincial, c'est camouflé le mieux possible, admirablement d'ailleurs, tant qu'on peut, dans le sens "le pouvoir d'abord, le pouvoir avant tout" et après on se paiera des grosses nuits des longs couteaux mais là on aura au moins l'assiette au beurre.

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Lévesque (Bonaventure): ...parlant du "pouvoir avant tout", est-ce que le premier ministre pense qu'il est la personne toute désignée pour parler de cela aujourd'hui, dans la cinquième année de son mandat, alors que la population demande des élections générales et que l'intérêt du Québec bien compris commande justement que le gouvernement retourne devant le peuple lors d'élections générales et le plus tôt possible?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je ne sais pas. Je ne peux pas sonder les reins et les coeurs comme prétend le faire

le député et honorable chef de l'Opposition mais je viens de voir un sondage - je ne voudrais pas inquiéter nos amis d'en face - ce n'est pas plus sûr qu'autre chose mais c'est sûrement aussi fiable dans l'ensemble que les appels répétés de l'Opposition qui salive en pensant au pouvoir. Je pense que c'est normal quand on a des intérêts. Ce sondage dit qu'une proportion croissante - tenez-vous bien! - de citoyens qui ont été consultés commence à préférer que les élections aillent plutôt vers le printemps 1986.

Le Président: M. le député de Gatineau. Allons! Allons! Allons!

M. Gratton: Question complémentaire, M. le Président. Est-ce que le premier ministre a pris connaissance de la déclaration de son ministre de l'Énergie et des Ressources, hier, qui disait que ceux qui ont quelque chose à dire aillent le dire au premier ministre et que ceux qui ne sont pas d'accord se taisent? Est-ce que le premier ministre est d'accord et est-ce à cela qu'il se réfère quand il parle de son parti comme étant excessivement démocratique?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (**Taillon**): On dit parfois que la démocratie va aux extrêmes, mais puisque...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Lévesque (**Taillon**): ...on vient de faire référence à une déclaration d'un de mes collègues, M. le Président, vous permettez que...

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Lévesque (**Taillon**): Sinon ce n'est pas correct. Je n'interprète pas les autres.

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Rodrigue: M. le Président, effectivement, les journalistes m'ont interrogé hier et je leur ai dit: Vous faites référence à de soi-disant - c'est très bien rapporté dans la Presse de ce matin - sources inconnues...

Une voix: Anonymes.

M. Rodrigue: ...anonymes. Je leur ai dit: Si ces sources-là existent, à ce moment-là qu'elles aient le courage de se lever et de le dire ouvertement devant tout le monde.

Des voix: Levez-vous!

M. Rodrigue: Si ces sources-là existent. À ce moment-là, je leur ai dit: Le bureau du premier ministre est toujours ouvert; il est toujours disposé à nous rencontrer quand on veut le rencontrer. Le journal rapporte très bien mes propos ce matin.

M. Gratton: En complémentaire, M. le Président, à l'ensemble des membres du cabinet. Pourrais-je demander aux membres du cabinet qui sont sources de ces rumeurs de bien vouloir se lever, s'il vous plaît?

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: M. le député de Portneuf. Je m'excuse, M. le député. Question principale ou complémentaire, madame?

Mme Le Blanc-Bantey: Principale, M. le Président.

Le Président: J'y reviendrai, madame. M. le député de Portneuf, d'abord.

Impuissance du conseil de médiation à Marine Industrie

M. Pagé: Merci, M. le Président. Le 18 avril dernier, le gouvernement du Québec annonçait, par la voix du premier ministre et du ministre du Travail, la formation d'un conseil de médiation spécial pour tenter de régler ce conflit qui a duré depuis trop longtemps à Marine Industrie qui en sera bientôt au dixième mois d'une grève coûteuse, onéreuse pour les travailleurs, pour l'économie, pour la société, pour toute la population de Sorel-Tracy. Or, le ministre du Travail a déposé aujourd'hui le rapport du conseil de médiation qui a rencontré les parties, qui avait toute la confiance du gouvernement, soit dit en passant, et qui en vient à la conclusion suivante. Je cite brièvement: Le conseil, formé par le juge Robert Burns, l'ex-leader du gouvernement, par Me Jean-Roch Boivin, l'ex-chef de cabinet du premier ministre, et par Me Fillion, l'ex-chef de cabinet de l'actuel ministre de la Justice, M. Johnson...

Une voix: Belle famille!

Une voix: Ils sont payés eux?

Une voix: Du bénévolat?

Une voix: L'assiette au beurre.

M. Pagé: "Le conseil ne peut que constater son impuissance à rapprocher les parties et il doit conclure que la poursuite de son mandat ne servirait qu'à entretenir de faux espoirs. Le conseil a examiné la possibilité de faire des recommandations en vue de régler le conflit, mais il a écarté

cette hypothèse."

Comment le ministre du Travail peut-il, premièrement, accepter qu'un tel conseil de médiation produise un rapport comme celui-là et comment, par surcroît, peut-il expliquer ici à l'Assemblée nationale que ces supposés experts en viennent à la conclusion qu'ils auraient pu formuler des recommandations, mais qu'ils préfèrent plutôt s'abstenir?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député de Portneuf quand il signale que les trois membres du conseil de médiation avaient la totale et pleine confiance du gouvernement. J'ajouterai que les trois membres du conseil de médiation avaient la pleine et totale confiance des parties. J'ajouterai aussi qu'hier le président du syndicat s'est déclaré tout à fait satisfait du travail qui avait été fait par les trois experts qui ont été nommés. Assez curieusement, il n'y a que l'Opposition qui met en doute les capacités et l'expertise des trois personnes qui ont été nommées dans ce dossier.
(15 h 50)

M. le Président, que le député de Portneuf cite des extraits du rapport de médiation sans faire référence à ce qui s'y rattache globalement, c'est clair que cela peut vicier l'opinion qu'on peut avoir des conclusions auxquelles on en arrive. Il faudrait peut-être que le député de Portneuf ajoute que les trois médiateurs en sont venus à la conclusion que de procéder à des recommandations aux deux parties n'aurait eu comme seule conséquence que de les braquer davantage et d'élargir davantage, si c'est encore possible, le fossé qui existe entre les deux parties. Je signalerai finalement au député de Portneuf que ce n'est pas moi - ni probablement lui non plus - qui vais aller indiquer à ces trois experts les conclusions auxquelles ils doivent en arriver.

Le Président: M. le député de Portneuf, en complémentaire.

M. Pagé: Si le ministre fait siennes ces recommandations, à savoir que le fossé est suffisamment large, qu'il ne faut pas formuler de recommandations malgré que le conseil a siégé, quels sont les éléments sur lesquels le ministre du Travail prévoit la construction du pont pour traverser le fossé?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, j'avais la conviction, à tort ou à raison, que cela n'est pas finalement le genre de dossier avec lequel on peut faire ce genre de gorges chaudes qu'on est en train de faire de l'autre côté quand on considère le sérieux et

les impacts dont a précisément parlé le député de Portneuf.

Au moment où tout à l'heure j'ai communiqué aux deux parties une copie du rapport de médiation, au moment également où je l'ai rendu public, j'ai indiqué que nous allions prendre le temps nécessaire pour procéder à l'évaluation du contenu du rapport, pour retenir les évaluations qui peuvent être faites par ceux qui sont mandatés pour étudier ce rapport et que d'ici 24 heures le gouvernement allait annoncer la décision à laquelle il en vient à la suite de cette analyse. On ne va très certainement pas me presser pour bousculer des choses et risquer ainsi de braquer, comme le disent les médiateurs, les deux parties.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: M. le Président, on n'a certainement pas la prétention de vouloir presser le ministre. Il n'a rien à faire à ce chapitre. Est-ce que le ministre pourrait nous indiquer cependant s'il est exact que dans la nuit de vendredi à samedi un règlement est intervenu à la table entre les parties, en présence du conseil de médiation et portant sur l'épineuse question des congédiements? Si tel est le cas, s'il y a eu entente, pourquoi est-ce que cela n'a pas débouché sur un règlement? Et quels sont les moyens que vous envisagez de prendre, comme ministre du Travail, pour régler cela? Je comprends que cela ne presse pas selon vous, mais cela fait dix mois que la région est perturbée.

Le Président: M. le député. M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, je ne pense pas avoir indiqué dans aucune circonstance que le conflit ne pressait pas quant à l'éventualité d'un règlement. Je dirai cependant au député de Portneuf que le fait d'avoir pris le temps qu'il faut dans des dossiers de cette nature a permis de régler le conflit à Expro, a permis de régler le conflit de Dorntar, à Lebel-sur-Quévillon, et a permis également de régler récemment un conflit à Clermont, chez Donohue.

Ce que me dit le député de Portneuf quant à l'information qu'il a obtenue qu'un règlement serait intervenu dans la nuit de vendredi à samedi, je dois lui dire que ce que je possède comme information... Bien, vendredi à samedi ou samedi à dimanche, peu importe... Oui, oui, sur les congédiements. Je n'ai pas cette information. J'ai une information dans le sens tout à fait contraire et, il me semble, des personnes les mieux placées pour me la fournir.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Question additionnelle, M. le Président. Est-ce qu'on peut demander au premier ministre, à la lumière du caractère nébuleux de la réponse du ministre du Travail, qui est le responsable de ce dossier? Est-ce que c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce ou le ministre du Travail qui ne veut pas se presser et pour qui plus le conflit dure, plus c'est facile à régler?

Le Président: Pas de réponse. Question principale, Mme la députée des Îles-de-la-Madeleine.

Une affirmation du premier ministre sur l'indépendance politique du Québec

Mme Le Blanc-Bantey: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. On se souviendra que le premier ministre préconisait dans sa déclaration du 19 novembre dernier un retour aux sources pour le Parti québécois. Il n'a jamais expliqué le sens de ses propos mais les analystes y ont vu une allusion à Option Québec, le manifeste du Mouvement souveraineté-association dans lequel l'actuel premier ministre évoquait l'image d'une nouvelle union canadienne. Or, le samedi 27 avril dernier, à Mascouche, le premier ministre aurait fait la déclaration suivante et je cite le journaliste Mario Fontaine, de la Presse: "Je crois profondément que l'indépendance politique sera moins dommageable qu'une élection pour un troisième mandat du parti de Robert Bourassa". Est-ce que le premier ministre d'abord peut nous confirmer l'exactitude de cette citation et peut-il surtout nous en expliquer le sens?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Oui, pour ce qui est - attendez, enfin, M. le Président, je demanderais d'attendre parce que cela rejoint les déclarations des deux anciens candidats à la chefferie, celles qu'on évoquait l'autre jour.

Le Président: Allons! Allons! Allons!

M. Lévesque (Taillon): Celles qu'on évoquait l'autre jour et qui ont eu un tel effet en cette Chambre. C'est parce que c'est relié à cela. Pour commencer, je voudrais répondre à Mme la députée que je suis au moins très flatté que cela ait été une relecture jusqu'à la fin parce que je me souviens que c'est la toute dernière expression qui termine ce petit livre, "une nouvelle union canadienne", ou à peu près, je crois. Je suis flatté. Maintenant, la citation qu'elle évoque, c'est là qu'on rejoint le chef libéral. Je le regrette parce que je ne veux pas provoquer personne. J'ai cité une

déclaration du vice-président exécutif, si j'ai bonne mémoire, de la grande maison, une des plus grandes au monde, combinant courtage et assurances, Prudential Bache, de New York, qui connaît assez bien Hydro-Québec. Ils ont, je pense, quelques centaines de millions d'obligations d'Hydro dans leurs coffres. Il disait simplement ceci: L'indépendance politique ou la souveraineté du Québec ne pourrait pas faire de tort à la grandeur et à la puissance d'Hydro-Québec. Je dirais le contraire, avec les projets qu'il véhicule, d'une élection qui ramènerait au pouvoir M. Bourassa.

Le Président: Mme la députée des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Le Blanc-Bantey: Question additionnelle. Est-ce que j'ai bien compris le premier ministre lorsqu'il laisse entendre que l'indépendance n'est pas dommageable, mais une nécessité ou autrement de deux choses l'une, l'indépendance est-elle une nécessité ou l'indépendance - puisqu'il avait quand même trouvé le qualificatif "moins dommageable", - est-elle dommageable?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Entre le dommageable et le non-dommageable, j'étais un peu perdu. Tout ce que Mme la députée m'avait demandé, c'était: est-ce que j'ai bien dit cela? Oui, j'ai dit cela en citant quelqu'un qui connaît très bien le Québec sur le plan économique et financier, puisque c'est une maison avec laquelle le Québec traite depuis des années. Pour ce qui est de la forme que prendra notre avenir, je pense que j'ai assez laborieusement et douloureusement écrit certaines choses là-dessus à deux ou trois reprises en répondant à certains de nos collègues qui nous quittaient, je ne vois pas pourquoi je commencerais à détailler. Je pourrais rapporter le texte et le citer en Chambre ou même le déposer si Mme la députée le veut. Comme je ne l'ai pas appris par coeur, j'ai bien dit qu'à mon humble avis, l'avenir dans le domaine du statut politique de l'égalité totale avec les autres va probablement prendre des formes qu'on n'avait pas prévues, il y a 17 ans, lorsqu'on a lancé notre façon de voir les choses. Cela viendra autrement, c'est tout.

Le Président: Question principale, M. le député de Mont-Royal.

Les camionneurs artisans et la taxe sur les primes d'assurance

M. Ciaccia: Ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-ce qu'il est présent? H s'en vient? Depuis le discours sur

le budget, il a été question, à plusieurs reprises, de l'effet négatif de la taxe de 9 % sur les primes d'assurance sur l'industrie québécoise. Maintenant que le ministre a aboli cette taxe pour les propriétaires de navires et des flottes maritimes, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur le cas des camionneurs artisans qui doivent obligatoirement payer de l'assurance s'ils veulent exercer leur métier. Les 4000 camionneurs artisans paient en moyenne 1200 \$ par an en assurance privée et 210 \$ à la Régie de l'assurance automobile du Québec, ce qui représente un montant global de quelque 5 600 000 \$ en primes sur cette industrie et lui occasionnant des déboursés additionnels en taxes de près de 500 000 \$. Compte tenu de l'état lamentable de l'industrie, il s'agit d'un fardeau additionnel important. Ma question au ministre: Compte tenu des impacts très négatifs qu'aura cette taxe sur cette industrie qui est déjà en difficulté, le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures particulières pour cette industrie?

(16 heures)

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Duhaime: M. le Président, le député de Hull nous a fait l'honneur, ce matin, de venir participer à la commission parlementaire sur l'étude des crédits du ministère des Finances. Il nous a annoncé, au nom du Parti libéral, une décision prise, semble-t-il, je ne sais pas à quel endroit, soit que le Parti libéral s'engageait à abolir la taxe sur les assurances.

J'ajoute, M. le Président - tantôt vous m'avez fait perdre mon fil un peu, il y avait beaucoup de brouhaha - que j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs reprises au genre de situation que vous avez décrite. Prenons le cas d'une entreprise qui paie 1 000 000 \$ de primes d'assurance sur une base annuelle. Que ce soit une entreprise dans le secteur manufacturier, vous pourrez ensuite avec les chiffres que je vais vous donner faire la règle de trois, tout le monde comprend que l'augmentation du coût de l'assurance qui est inhérent à l'introduction de cette taxe va amener un coût additionnel de 90 000 \$. Mais vous devez tenir compte du fait que ces entreprises paient des impôts et que, par voie de conséquence, ces primes d'assurance, en incluant la taxe, s'ajoutent aux frais d'exploitation et doivent être prises en compte dans le manque à gagner sur le plan de l'impôt sur le revenu des corporations de la part du gouvernement du Québec qui serait, dans le cas que je vous donne, de 5,5 %. Si l'entreprise était de taille plus petite, c'est-à-dire un niveau de profit inférieur à 200 000 \$, ce serait de 3 % et, au gouvernement fédéral, ce serait 36 %, de sorte que, au net, l'augmentation est de

52 650 \$. Si vous refaites le même calcul pour une entreprise qui aurait un taux de prime de 100 000 \$ sur une base annuelle, vous allez arriver avec un coût net additionnel de 5265 \$. Pour une petite entreprise, cela va donner au net, si elle payait des primes d'assurance de 10 000 \$, 900 \$ de taxe de plus, montant brut, par année. Cela va donner 738 \$. M. le Président...

Le Président: M. le ministre.

M. Duhaime: ...je ne pense pas qu'il y ait là un geste déraisonnable qui serait inéquitable et qui viendrait mettre en danger une industrie comme le camionnage artisan.

Une voix: Voilà!

M. Ciaccia: M. le Président.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Le ministre est-il au courant de ce que veut dire le camionnage artisan? Ce sont des individus qui paient individuellement la taxe, non pas de 1 000 000 \$, mais de 1200 \$ et de 210 \$. Quelle consolation le ministre pense-t-il offrir à ces travailleurs en leur parlant de déduction d'impôt quand on sait que 40 % d'entre eux n'ont même pas de revenus suffisants pour payer l'impôt, particulièrement parce que, dans les régions rurales, la politique gouvernementale dans les budgets d'entretien et de construction du réseau routier a fait beaucoup pour ajouter à cette situation très difficile. Comment le ministre va-t-il répondre à cela?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Duhaime: Que ces entreprises, M. le Président, aient ou n'aient pas de statut corporatif, cela ne change strictement rien à ce que je viens de dire. Dans le cas où elles seraient propriétés... M. le Président...

Le Président: Allons! Allons!

M. Duhaime: ...pourrais-je demander à l'honorable député qui m'a posé une question d'écouter ma réponse? Vous aurez le loisir d'être en désaccord ou non avec ce que je vais vous dire, mais au moins laissez-moi vous l'expliquer.

M. le Président, j'ai donné 738 \$ au net pour une entreprise qui paie 10 000 \$ de prime. Dans le cas où cette entreprise n'aurait pas de statut corporatif, ce contribuable, qui serait un camionneur artisan, paie son impôt comme vous et moi avec des taux d'imposition plus élevés que le

taux corporatif, donc cette taxe sur les primes d'assurance va s'ajouter à ses frais d'exploitation. Son coût net est encore inférieur, j'avais le chiffre avec moi; je crois que c'est 526 \$ dans un cas comme celui-là. Le plus grand sophisme qui existe ici à cette Assemblée nationale, je vais vous le dire en terminant ma réponse, c'est une Opposition libérale qui réclame des élections générales et qui promet des abattements d'impôt pour 1 697 000 000 \$ à ce jour, à déficit constant...

Le Président: M. le ministre!

M. Duhaime: ...sans nous expliquer à quel endroit ni comment cela va pouvoir se financer.

M. Ciaccia: Question additionnelle au ministre des Transports. Puisque le ministre des Finances ne semble pas comprendre que 40 % des camionneurs artisans ne paient pas d'impôt - et cela ne sert à rien d'écouter les calculs que le ministre vient de nous donner - quelles représentations ont été faites par le ministre des Transports auprès du ministre des Finances pour alléger cette taxe? Maintenant que le ministre des Transports est au courant de la situation lamentable des camionneurs artisans, qu'entend-il faire?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Tardif: M. le Président, c'est le député de Mont-Royal qui, sans aucun chiffre à l'appui dit: Est-ce que le ministre des Transports n'est pas au courant que les camionneurs artisans - 40 % d'entre eux - ne paient pas d'impôt? C'est une affirmation qui n'est, en fait, fondée sur aucune donnée précise. On ferai les vérifications qui s'imposent, mais l'ordre de grandeur de la taxation qui a été imposée ne m'apparaît pas, compte tenu de l'ampleur et du chiffre d'affaires de l'industrie du camionnage au Québec, être une taxation qui est au-delà des moyens de cette industrie. Si tant est qu'il y aurait 40 % de l'industrie du camionnage, comme vous dites, ou des camionneurs artisans qui ne paient pas d'impôt, sans aucun doute que les dégrèvements qui leur sont consentis, les déductions pour toutes les fins de leur métier, viennent compenser et à ce moment-là, c'est sans doute ce qui explique cela. Sans cela, cela n'aurait aucun bon sens.

Le Président: Question principale, M. le député de Laurier.

Le programme Stages en milieu de travail et les centres Travail-Québec

M. Sirros: Merci, M. le Président. Ma

question s'adresse à la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Il y a un peu plus d'un an nous avons adopté ici en Chambre la loi 65 qui instaurait les trois mesures de la soi-disant relance et à l'époque, nous avons fait part à la ministre de notre conviction que le programme Stages en milieu de travail, en particulier, servirait très peu à une formation véritable des jeunes qui y seraient inscrits et également du fait qu'étant donné que ces programmes visaient surtout à pallier le problème de discrimination faite aux jeunes sur l'aide sociale, il y avait un véritable danger que ces programmes soient vus comme source de "cheap labour". Or, il s'avère que nos inquiétudes étaient justifiées, étant donné que j'ai ici une lettre de la part du sous-ministre du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu qui décrit un sérieux problème, je dirais, quant à l'aspect formation des stagiaires oeuvrant au sein même du ministère. D'autre part, des employés du même ministère dénonçaient des situations aujourd'hui même, à savoir que des stagiaires sont utilisés au sein des centres Travail-Québec pour remplacer des personnes qui sont en congé prolongé. Ma question à la ministre est de savoir si, d'une part, elle est prête à reconnaître qu'il y a effectivement un échec quant à l'aspect formation des stagiaires en milieu de travail et deuxièmement, si elle peut nous garantir que les accusations faites par les employés de son ministère dans le sens qu'il y a effectivement une source de "cheap labour" utilisée par les centres Travail-Québec sont fausses et qu'il n'y aurait aucun poste utilisé pour combler des congés prolongés.

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Merci, M. le Président. J'aime bien entendre les commentaires du député de Laurier quand il parle d'échec. Je cherche toujours ce qu'il a à proposer, lui, d'autre part, aux jeunes. Ceci étant dit, la mesure Stages en milieu de travail s'adresse aux jeunes bénéficiaires d'aide sociale qui souhaitent vivre une expérience en milieu de travail en alternance avec de la formation. Plus de 12 000 jeunes à travers le Québec ont, à ce jour, participé à cette mesure. Je ne crois pas que ce soit un échec. Au contraire. Je considère que c'est un succès. Nous avons dès le départ identifié qu'une des difficultés serait de conserver un juste équilibre entre la formation et l'expérience concrète prise en milieu de travail. Nous savions que la plus grande difficulté serait là, qu'elle demeure encore là. Nous avons effectivement constaté dans certaines expériences concrètes que cet équilibre n'était pas respecté. Nous avons même

annulé certains contrats de stage pour éviter justement que des jeunes ne soient utilisés comme "cheap labour" puisque ce n'est absolument pas l'objectif du programme. (16 h 10)

Quant à la question plus précise du député, à ma connaissance, il n'y a pas de jeunes qui sont utilisés, soit au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu ou à d'autres ministères du gouvernement qui ont accepté de recevoir des jeunes en stage, il n'y a pas, dis-je, de jeunes utilisés pour faire du remplacement à des postes réguliers. Je dis bien à ma connaissance. Si ce devait être le cas, nous corrigerons tout simplement, comme on l'a fait dans d'autres circonstances.

Le Président: M. le député de Laurier.

M. Sirros: Est-ce que la ministre nous dit qu'elle n'est pas au courant de la lettre qui lui a été adressée par les employés de bureau de Drummondville? Est-ce que ces accusations étaient fausses? Est-ce que la ministre nous dit qu'elle n'est pas au courant des accusations portées ce matin en conférence de presse - je pourrais déposer la série - et est-ce qu'elle nous dit, finalement, que ces accusations sont fausses? S'il y a autant de problèmes au sein du ministère qui a conçu ces programmes, qu'est-ce qu'on peut penser de ce qui se passe dans le secteur privé?

Une voix: Parlez donc des 30 000 qui vont bien.

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Un de mes collègues soulignait qu'on pourrait peut-être parler des 30 000 jeunes et plus - 39 000 maintenant - qui participent à toutes les mesures. Ce serait peut-être plus intéressant...

Des voix: Bravo!

Mme Marois: J'ai l'habitude de prendre connaissance de mon courrier. Cependant, ce matin... D'abord, je ne suis pas au courant de cette lettre. Peut-être est-elle arrivée à mon bureau. Il se peut que ce soit le cas et que je ne l'aie pas encore vue. Ce matin, j'étais, comme tous mes collègues membres du Conseil des ministres, présente à la réunion du Conseil des ministres. Je n'avais pas été informée de la tenue d'une conférence de presse de certains employés. Je l'ai déjà dit au député et je le réitère: S'il s'avérait que les cas soulevés sont des cas de mauvaise utilisation des jeunes, nous verrions à corriger la situation. Cependant, rien dans le programme ne fait en sorte que cette situation soit voulue, soit possible.

Chaque fois que cela nous est souligné, on corrige le tir.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Laurier.

M. Sirros: Est-ce qu'au moins la ministre est au courant de la lettre de son sous-ministre, que je déposerai au cas où elle n'aurait pas eu le loisir de la lire?

Mme Marois: M. le Président.

Le Président: Mme la ministre.

Mme Marois: Effectivement, j'ai demandé à mon sous-ministre de même qu'à ses adjoints d'être très vigilants à l'égard des problèmes qui pouvaient être soulevés dans le cadre de la mesure Stages en milieu de travail. Si mon sous-ministre avait communiqué, soit avec des gens du ministère, soit avec des gens d'autres ministères, il serait tout à fait justifié qu'il l'ait fait pour rappeler les objectifs du programme, les risques et les lacunes possibles et faire en sorte que cela ne se produise pas, justement.

Le Président: En complémentaire, M. le député de Saint-Jacques.

M. Viau: À la suite des allégations des membres présents à la conférence de presse, ce matin, est-ce que Mme la ministre pourrait s'engager dès maintenant à déposer toute enquête ou toute étude sur les irrégularités du programme Stages en milieu de travail? S'il s'avère que le problème est plus étendu qu'elle ne le prétend, est-elle prête à envisager la solution proposée par les gens qui ont fait la conférence de presse, à savoir faire une enquête publique sur tous les projets Stages en milieu de travail pour qu'on respecte, précisément, les objectifs de formation qui semblent diminuer constamment?

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Chaque cas, chaque fois qu'il nous est souligné comme présentant une difficulté ou un problème, est examiné par les responsables du programme. Je ne ferai pas d'enquête sur le programme Stages en milieu de travail. Nous avons des mesures d'évaluation, des mesures quantitatives et qualitatives qui nous sont remises progressivement, régulièrement. Chaque fois que des éléments-problèmes sont soulevés, nous intervenons pour les corriger. Vraiment, je ne comprends absolument pas ce à quoi veut en venir le député, à part le fait de prôner sa propre incertitude parce qu'il ne sait pas lui-même quoi proposer pour les

jeunes du Québec.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Saint-Jacques.

M. Viau: Est-ce que Mme la ministre pourrait s'engager à déposer devant cette Chambre une évaluation honnête par une tierce partie du programme Stages en milieu de travail? Dans l'éventualité où ce rapport indiquerait qu'il y a des carences énormes dans ce programme, est-ce que Mme la ministre s'engage à faire une enquête publique pour connaître nécessairement les irrégularités dans le programme Stages en milieu de travail?

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Je crois que tous les programmes du gouvernement que nous implantons comportent leurs propres mesures d'évaluation, leurs propres mesures correctrices. En plus, dans ce programme en particulier, comme il est un programme expérimental à ce moment-ci, nous sommes doublement vigilants quant à son application. Je suis prête à déposer des documents qui pourraient permettre d'informer cette Chambre quant aux objectifs poursuivis, quant aux moyens pris pour les atteindre, quant aux résultats obtenus et quant aux mesures correctrices prises lorsque des difficultés nous ont été soulignées, pour corriger ces difficultés.

Le Président: M. le député de Pontiac.

M. Middlemiss: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Habitation.

Des voix: Oh!

Le Président: Il y a une question supplémentaire de M. le député de Champlain.

M. Gagnon: Question additionnelle à Mme la ministre. Est-ce qu'elle pourrait s'engager à convaincre le député de Saint-Jacques de ne plus s'opposer à des projets de 40 000 000 \$ dans son comté, ce qui donnerait de l'ouvrage aux jeunes?

Des voix: Ah!

Des voix: Oh!

Le Président: M. le député de Pontiac.

Des voix: Le bon! Le bon d'emploi!

Le Président: Allons! Allons! Allons! À l'ordre!

M. Middlemiss: M. le Président, est-ce que vous pouvez...

Le Président: Je m'excuse, oui, M. le député, vous avez bien raison. M. le député de Pontiac, maintenant que le calme est revenu.

**Groupes de locataires désireux
d'être entendus sur le livre vert
"Se loger au Québec"**

M. Middlemiss: Une deuxième fois, merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Habitation. Le 29 mars dernier, à Montréal, parce que votre ministère avait consciemment ou inconsciemment été incapable de prévoir les dispositions physiques suffisantes pour accommoder onze groupes représentant une soixantaine d'organismes de locataires, ces citoyens ne purent se faire entendre lors de votre tournée de consultation sur le livre vert "Se loger au Québec". Depuis ce temps, ces groupes ont fait de nombreuses représentations auprès du ministre pour avoir la chance de se faire entendre comme ceux du reste du Québec.

Le ministre peut-il nous indiquer s'il a l'intention de rencontrer ces groupes représentant des locataires de la région de Montréal? Sinon, peut-il nous dire pour quelle raison il refuse? Si oui, peut-il nous indiquer quand et nous préciser pourquoi il a mis tant de temps à reprendre une séance de consultation avortée à cause de lui?

Le Président: M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

M. Rochefort: Je remercie le député de Pontiac de sa question puisque cela me permettra justement de corriger un certain nombre d'inexactitudes qui ont été affirmées par un certain nombre...

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): ...question plantée.

M. Rochefort: Effectivement, ce pourrait être l'équivalent d'une question plantée, M. le député de Vaudreuil-Soulanges. Des inexactitudes ont été rapportées par les médias d'information et je vois qu'elles se sont rendues jusqu'au député de Pontiac qui les reprend à son compte aujourd'hui. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement, lors de ma tournée de consultation sur le livre vert à travers le Québec, des audiences étaient prévues à Montréal avec un certain nombre de groupes représentant des locataires ou des associations de coopératives

d'habitation, etc. À leur demande, on avait prévu un après-midi complet et une soirée complète sous une forme qu'ils nous avaient demandée.

Effectivement, la salle qui avait été retenue pour tenir les audiences et qui a été suffisante pour entendre une trentaine d'organismes de la région de Montréal aussi importants et diversifiés que la ville de Montréal, le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal, l'Ordre des architectes du Québec, la Chambre des notaires, les deux unions des municipalités, était une salle qui permettait à 80 personnes d'y prendre place et d'échanger avec le ministre et le groupe qui m'entourait. Le groupe de locataires concerné par la question du député s'est présenté à l'heure du dîner, ils étaient, j'imagine, environ 150 personnes avec des trompettes, des flûtes, des ballons et ils ont indiqué formellement... Je vois le député dire non. Sauf erreur, je n'ai pas vu le député sur place et moi, j'y étais.

Des voix: Ah!

M. Rochefort: Effectivement, ces groupes se sont présentés; environ 150 personnes. On leur a demandé de prendre place 80 à la fois et que ce soient, évidemment, les supporteurs du groupe qui soient entendus au moment voulu. Les groupes ont refusé catégoriquement et collectivement d'être entendus à l'occasion de cette journée de consultation à partir du moment où, disaient-ils, ils ne pouvaient prendre place tous ensemble à l'intérieur de la salle.

Compte tenu des exigences très grandes qu'a amenées cette tournée de consultation à travers le Québec et des nombreux dossiers que j'ai dû reporter, notamment, le projet de loi sur le bâtiment qui sera déposé prochainement à l'Assemblée nationale, il est évident que les dossiers que j'ai dû reporter prennent aujourd'hui une priorité dans mon horaire de ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.
(16 h 20)

Je redis que je suis toujours disponible pour rencontrer ces groupes mais il est évident, M. le Président, que je devrai les rencontrer une fois que l'étude des crédits prévue pour demain...

Le Président: M. le ministre de l'Habitation, je m'excuse mais on est rendu... Non, M. le ministre des Transports, il n'y avait pas cinq questions, il y avait: si oui, si non. L'une annule l'autre. Permettez! Il y avait la première question; la deuxième et la troisième s'annulaient mutuellement; il y avait la quatrième qui consistait en un "ou". Vous avouerez avec moi que cela se répond assez rapidement. Si ce n'est pas le cas, M. le ministre, je le regrette vivement mais

vous étiez rendu à deux minutes et demie de réponse et encore sur votre élan.

Une courte complémentaire, M. le député de Pontiac.

M. Middlemiss: Maintenant que le ministre a décidé de corriger son erreur du 29 mars et qu'il va les rencontrer, peut-il nous indiquer s'il a l'intention...

M. Bédard: Question de règlement.

Le Président: Un rappel au règlement. M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: M. le Président, pour ceux au moins qui observent nos débats, je pense qu'ils sont à même de constater qu'au-delà d'une question, lorsqu'il y a des affirmations gratuites de la nature de celle qui vient d'être faite par le député qui pose la question, on ne peut quand même pas demander au gouvernement ou au ministre de ne pas répondre à de telles faussetés.

M. Gratton: M. le Président...

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: ...justement, c'est pour ça que la réponse vient toujours après la question. Il répondra tantôt.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: Le leader de l'Opposition n'a pas compris ce que j'ai soulevé. J'ai soulevé un point de règlement alors qu'il invite le ministre à violer le règlement.

Le Président: Effectivement, M. le député, vous conviendrez que le début de votre question complémentaire constituait un commentaire et une affirmation qui n'ont pas leur place. Si vous voulez poser votre question, faites-le rapidement, la période des questions est déjà terminée depuis un bon moment.

M. Middlemiss: Le ministre peut-il nous indiquer s'il a l'intention de s'excuser auprès de ces groupes, après avoir mis en doute leur crédibilité dans sa déclaration à leur égard du 29 avril dernier?

Le Président: M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

M. Rochefort: La réponse est non parce que je ne crois pas avoir à m'excuser d'une décision qui a été prise par les groupes qui ont refusé formellement de se présenter aux audiences que j'ai tenues. D'autre part, je

veux attirer l'attention des membres de cette Chambre sur le danger d'une telle attitude de tels groupes parce que les revendications qu'ils ont et les intérêts qu'ils défendent sont souvent des revendications fondées. Je pense que c'est un mauvais service à rendre aux citoyens qu'ils défendent de tenter de les défendre à coups de conférences de presse et de trompettes plutôt qu'avec des échanges constructifs pour permettre qu'ils retrouvent dans une politique d'habitation ce pourquoi ils souhaitent des actions concrètes du gouvernement du Québec.

Des voix: Bravo! Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député d'Orford, ça fait déjà cinq bonnes minutes... M. le ministre des Affaires sociales a un complément de réponse au député de Brome-Missisquoi.

L'incendie au foyer d'hébergement Saint-Mathias

M. Chevrette: M. le Président, à une question posée hier par Mme la députée de Mégantic-Compton, je crois, et le député de Brome-Missisquoi nous avons vérifié et communiqué avec le chef de pompiers de la petite ville de Saint-Mathias. On nous a appris que ça ne servait plus à rien de chercher parce qu'il n'y a effectivement jamais eu de lettre acheminée dans aucune des directions du ministère des Affaires sociales.

Deuxièmement, les travaux sont commencés pour pouvoir déposer le rapport demandé par le député de Brome-Missisquoi.

Le Président: M. le député de Brome-Missisquoi en complémentaire.

M. Paradis: Question additionnelle, M. le Président. Nous avons également demandé - et je m'attendais que le ministre apporte une réponse à cette question-là - hier au ministre si, dans le cas de la tragédie survenue au foyer de Saint-Mathias, le foyer avait fait l'objet l'an dernier, de la part de votre ministère et suivant les normes internes de votre ministère, d'une visite ou d'une inspection.

Deuxièmement, dans le cas des 28 % des centres d'accueil et d'hébergement du Québec qui ne détiennent pas de certificat de conformité aux normes de sécurité du Code du bâtiment, est-ce que le ministre a l'intention de continuer à délivrer des permis d'exploitation à ces centres qui constituent quand même un risque certain pour les bénéficiaires qui y habitent?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Chevrette: M. le Président, j'ai bel et bien répondu à la première partie de cette question hier en disant: Oui le ministère y était allé, oui il avait reçu une recommandation du réseau au niveau régional, puisqu'on a émis les permis d'exploitation, et que le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, à l'époque, avait émis également un certificat de conformité pour ledit centre, que la municipalité... C'est aussi bien de déposer - M. le Président, je les ai - lesdits certificats que j'ai en main qui démontrent que cela a bel et bien été vérifié, puisque je les ai. Donc, vous pourrez les vérifier. Il y a même un certificat de la ville qui prouve en plus que tout était conforme au règlement de la municipalité.

Quant aux autres, je vous avoue pertinemment que je suis surpris de voir que le député de Brome-Missisquoi tient absolument à ce que tous les permis pour toutes les réfections et les rénovations soient faits. Je dois vous dire ceci. S'il y a un gouvernement qui s'est attaqué concrètement au réseau clandestin de foyers d'accueil, c'est bien celui qui siège présentement en cette Chambre et sûrement pas la formation du Parti libéral.

Troisièmement, j'ai été même surpris de lire dans le Devoir d'avant-hier qu'il n'y avait que 12 inspecteurs pour 235 établissements - imaginez-vous - dans la région de Montréal. Savez-vous qu'à moins de vérifier le nombre de clous qu'il y a dans chacune des feuilles de gyproc dans une salle, ce serait inconcevable d'en avoir plus, parce que 12 inspecteurs pour 235 établissements pourraient se permettre des visites régulières non pas sur une base annuelle, mais mensuelle. Donc, de grâce, arrêtons de charrier. Douze inspecteurs pour 235 établissements de santé peuvent très bien faire un très bon travail, à y remarquer même le nombre de vis qui manquent.

Le Président: Fin de la période des questions.

Aux motions sans préavis, M. le premier ministre.

Invitation aux Québécois et aux Québécoises à se souvenir des millions de victimes de la Deuxième Guerre mondiale

M. René Lévesque

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je solliciterais le consentement des membres de l'Assemblée nationale afin de présenter la motion suivante, si on veut bien: "Que l'Assemblée nationale, à l'occasion du 40e anniversaire de la capitulation des forces allemandes, c'est-à-dire plus précisément de la victoire des alliés en Europe, invite les Québécois et les Québécoises à se souvenir

des millions de victimes de la Deuxième Guerre mondiale et à manifester sans relâche leur volonté de voir s'établir entre tous les peuples un climat de paix et de fraternité."

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la discussion de cette motion?

Une voix: Consentement.

M. Lévesque (Taillon): Je vais être très bref, M. le Président. Je vais commencer par évoquer et je sais que je ne sollicite pas, mais je sais qu'à l'occasion, le député de Saint-Louis évoque ces souvenirs. C'est loin ce 8 mai et, excepté pour ceux et celles qui l'ont vécu de près ou de loin - en fait il n'y a personne qui pouvait être vraiment loin de ce qui s'est passé ce jour-là - je dois avouer que, pour ma part, j'en garde une sorte de souvenir plutôt synthétique. C'est qu'une fois finie la besogne nécessaire, plutôt effrayante et monotone souvent, mais nécessaire, au-delà du soulagement bien normal, ce qu'on sentait, c'était surtout, quant à moi en tout cas, un immense dégoût accumulé, inexprimé, et qui l'est encore trop souvent. On se disait - cela s'était dit après la Première Guerre mondiale - jamais plus, jamais plus, et cela, pour l'essentiel, à l'échelle planétaire, l'équilibre de la terreur continue de l'assurer. C'est toujours cela de pris, mais je ne sais pas s'il y a eu une seule journée depuis 1945 où, quelque part, guerre civile, guerre régionale, conflit, une seule journée où le monde entier a pu être en paix. J'en doute.

En tout cas, ce 8 mai-là, le très "junior war correspondent" qui vous parle et qui était dans les Forces américaines croit se rappeler qu'il se trouvait dans le bout d'Innsbruck, là où ont déjà eu lieu les Jeux olympiques d'hiver, je crois. On était au repos depuis quelques jours déjà. On attendait que cela finisse dans le nord, mais on était appelé presque fatalement à faire partie du million de vies, étant en uniforme américain, qui seraient éventuellement jetées sur les plages du jour le plus long, parce qu'il devait avoir un autre jour le plus long pour rentrer dans l'archipel japonais. À ce moment-là, c'est ce qu'on croyait. Alors, en attendant, on faisait du ski le matin. Les Allemands nous avaient laissé un extraordinaire équipement. Je me souviens de quelques incidents comme quand on a ramassé le maréchal Goering au coin d'un bois. M. Borotra, l'ancien champion coureur, est arrivé sur la route en pleine forme pour nous dire d'avertir l'armée française, nos voisins, qu'il y avait des anciens premiers ministres, M. Reynaud, M. Daladier, etc., qui étaient dans un château pas loin et qu'ils attendaient avec impatience de pouvoir en sortir. Puis, peut-être le souvenir le pire de la fin de la guerre, c'était quelques jours

avant ce 8 mai, cela a été l'ouverture du camp de concentration de Dachau, une espèce de cauchemar vivant qui faisait vomir. J'ai vu un caméraman à côté de moi qui a été obligé de sortir deux fois pour se soulager.
(16 h 30)

Tout cela à quelques pas, dans une banlieue de Munich, à quelques pas de très jolies petites maisons, avec chacune la statue du saint tutélaire au-dessus de la porte et de braves et pieuses gens du troisième âge qui nous répondaient avec beaucoup d'obligeance (s'exprime dans la langue allemande): "C'est par là, ce n'est pas loin." Alors, "danke", et on partait. Mais ce qui pouvait s'y être passé à deux pas de chez eux, sous toutes réserves, ils n'en savaient rien, soi-disant, ils n'en savaient rien du tout.

Pour nous, c'est comme cela dans notre groupe que cela a fini. En fait, ce n'était pas vrai en France et en Europe. Le jour que nous attendions tous sans le savoir n'était pas le 8 mai. C'était un 6, ce qui est arrivé le 6 août, c'est-à-dire Hiroshima, toute son horreur, mais cette fois-là, la fin finale et, jusqu'à nouvel ordre, la fin des voyages.

Je répète en terminant qu'on se disait: Jamais plus. C'est normal. Même si, depuis 1945, il n'y a pas eu de grande guerre mondiale, universelle, encore une fois, je ne crois pas qu'il y ait eu une seule journée sans une guerre quelconque, un conflit quelque part, un peu partout dans le monde. Ce qui est pire, c'est que c'est alimenté à qui mieux mieux par tous les pays marchands de canons, comme on disait autrefois, surtout les gros, qui mettent là-dedans, pour eux-mêmes et pour leurs clientèles, qui sont souvent des peuples qui crévent de faim, plusieurs fois plus de milliards chaque année qu'il n'en faudrait pour éliminer la faim qui ravage encore au moins deux continents et demi sur cinq.

C'est pourquoi, ayant vu cela de près, ce que cela fait et ce que cela donne, et comme je pense bien tous ceux et celles qui ont vu cela, votre serviteur est non seulement pacifiste convaincu, mais il espère qu'au-delà des vœux pieux - c'est toujours cela de pris qu'on exprime dans notre motion - on puisse un de ces jours mobiliser, avec les jeunes en particulier, la force de frappe pour la paix, une paix qui soit vraie, vraiment vraie et durable. Ces genres de force de frappe constituent par les temps qui courent la puissance morale et aussi fondamentalement politique de petits peuples comme nous. Je suis sûr que nos concitoyens seraient d'accord pour cette mobilisation, on l'a vu dans certains cas. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, au nom de notre formation politique, je voudrais appuyer la motion de l'honorable premier ministre et me joindre de tout coeur aux propos qu'il a tenus. Je n'ai pas eu l'occasion évidemment comme lui d'être présent à ce moment du 8 mai 1945. La guerre ayant commencé le 10 septembre 1939, j'étais alors un écolier de 13 ans. Pendant toute la guerre, j'ai écouté la radio comme bien d'autres, parce qu'il n'y avait pas de télévision comme aujourd'hui où nous sommes instantanément amenés à être pratiquement sur les champs de bataille.

À ce moment-là, nous avions les renseignements qui nous étaient donnés par la radio. Même écoliers, nous étions fort inquiets de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, parce qu'il faut dire que le Canada s'était impliqué dans cette guerre où, alors que nous n'étions à ce moment qu'environ 11 000 000 au Canada, il y avait 1 000 000 de Canadiens et de Québécois qui avaient participé à cette guerre.

Nous avons eu évidemment des victimes, 42 000 morts, plus de 80 000 blessés. C'est donc dire qu'aujourd'hui les jeunes ont peut-être des connaissances un peu livrées de cette situation alors que d'autres l'ont vécue, comme le premier ministre, à titre de journaliste, et mon collègue de Saint-Louis, à qui je vais demander de continuer dans quelques instants, lui qui a vécu cette guerre comme militaire. Je voudrais simplement m'associer au premier ministre en dénonçant ces atrocités, en les regrettant et en espérant qu'elles ne seront plus vécues à l'échelle de la planète. Comme lui, je déplore le fait que depuis ce 8 mai 1945, toujours quelque part dans le monde, la guerre a continué, à une échelle moins grande, mais pour ceux qui la vivent et celles qui la vivent, les familles et les enfants qui la vivent ce sont des situations réellement inacceptables. Je pense en particulier, lors de la Deuxième Guerre mondiale, à toutes ces atrocités qui ont été commises dans les camps de concentration. Seulement à évoquer de tels souvenirs, nous sommes de plus en plus convaincus que tous les efforts doivent être conjugués afin d'éviter une nouvelle guerre à l'échelle mondiale qui serait, il n'y a aucun doute, catastrophique et peut-être près de ce qu'on appelle la fin du monde.

J'espère donc que tous ceux qui ont la responsabilité de la paix aujourd'hui - je suis évidemment sûr qu'ils ont conscience de leurs responsabilités - mettront tout en oeuvre pour que ce soit réellement les intérêts du genre humain, les intérêts des familles, les intérêts de la population, des enfants, qui priment et qu'ils feront tous les

efforts nécessaires pour qu'on ne revive pas des situations comme celles qu'ont vécues ces gens qui ont donné leur vie ou qui ont donné beaucoup d'eux-mêmes dans cette Deuxième Guerre mondiale qui a trouvé une fin qui a été, à mon sens, longtemps attendue, mais, finalement, nous avons vu les alliés obtenir la reddition sans condition de l'ennemi.

Je demanderais maintenant à celui qui a vécu de beaucoup plus près que nous les événements, le député de Saint-Louis, de bien vouloir adresser quelques mots à cette Chambre.

Le Président: M. le député de Saint-Louis.

M. Harry Blank

M. Blank: En appuyant la motion du premier ministre, j'ai aussi des souvenirs de cette date, le 8 mai 1945. J'étais à ce moment un jeune de 19 ans, déjà blessé, à une base militaire pour retourner au front. Je venais de sortir d'un hôpital militaire et j'étais prêt à retourner au combat. J'étais dans le petit village d'Anzegem, en Belgique, et comme la guerre a fini, tous les soldats dans la même position que moi se sont rendus à Bruxelles, qui n'était pas tellement loin, à une quarantaine de kilomètres. On a passé deux jours et deux nuits à chercher le Manneken-Pis, on l'a trouvé et on est retourné après cela à Anzegem pour faire le voyage au Canada.

Je suis retourné au Canada quelques jours après ces fameuses bombes atomiques de Nagasaki et Hiroshima. J'ai débarqué ici à Québec. À ce moment, on ne savait pas ce qu'était la bombe atomique. J'étais sur un bateau, L'Île-de-France, à ce moment. Je revenais au Canada comme un jeune de 19 ans. Je n'avais pas eu assez de la guerre et comme volontaire pour combattre les Japonais, je me suis trouvé à Brecken Ridge, au Kentucky, pour l'entraînement de bataille dans la jungle. Mais la guerre a fini, je suis retourné à l'école et je suis rendu ici.

Les souvenirs ne sont pas tous comme ceux-là. On a d'autres souvenirs. On a le souvenir de camarades qui ne sont pas revenus. Beaucoup de jeunes comme moi ne sont pas revenus. Dans cette guerre mondiale, le total de personnes qui ont perdu leur vie, militaires et civils, était d'environ 40 000 000. Pas 40 000, mais 40 000 000 de personnes. Environ 10 000 000 de militaires, 30 000 000 de civils, incluant les 6 000 000 de juifs de l'holocauste, dont des gens aujourd'hui prétendent qu'il n'a jamais existé. Le premier ministre a été témoin personnel de cette affaire. On oublie des fois. Des vétérans, des anciens combattants n'oublient pas. C'est nous, les anciens combattants, qui sommes les plus grands

promoteurs de la paix. On a déjà été là. On peut utiliser le terme que des victimes des holocaustes ont utilisé: "Never again!" Jamais, on ne veut voir la même chose! (16 h 40)

Les Canadiens ont dénombré environ 42 000 morts, comme le député de Bonaventure l'a dit. Parmi ces 42 000 morts, il y a des milliers et des milliers de Québécois. On avait des régiments du Québec qui étaient partout dans cette guerre. Le premier était à Dieppe: les Fusilliers Mont-Royal et le Bataillon Black Watch y sont allés. Le 22e Régiment était la pointe de l'attaque en Sicile et en Italie. Au débarquement en France dans la première vague était le Régiment de la Chaudière; ensuite arrivèrent les Fusilliers Mont-Royal, Régiment de Maisonneuve. Dans la cinquième division des chars blindés, on trouvait les régiments de Trois-Rivières et les Fusilliers de Sherbrooke. Dans l'air, on trouvait l'escadrille Alouette. Partout, à la guerre, on retrouvait des Québécois et des Canadiens. On doit remercier ces gens-là. La façon la plus facile de le faire, c'est dans les services de la Légion canadienne, on finit toutes les rencontres avec une petite prière.

The only way we can remember or one of the ways to remember the 42 000 Canadians that did not come back - we see in today's newspapers some of the veterans •visiting Groesbeek Cemetery and Bergen Opzoom Cemetery and the Sainte-Bernières where most of Canadian are burried - the Legion have a small prayer at the end of their service. I think it is a fitting tribute to these 42 000 Canadians whom we left in Europe, in Asia and all over the world to recite a little prayer.

En français, elle dit: "Ils ne vieilliront pas comme nous, qui leur avons survécu. Ils ne connaîtront jamais l'outrage ni le poids des ans. Quand viendra l'heure du crépuscule et celle de l'aurore, nous nous souviendrons d'eux."

They shall not grow old as we that are left grow old, age shall not worry them nor the years condemn at the going down of the sun, we shall remember them."

Le Président: M. le ministre des Relations internationales.

M. Bernard Landry

M. Landry: M. le Président, je veux appuyer également la motion du premier ministre. Je suis le seul des trois orateurs, non pas pour dire que ceux qui m'ont précédé sont âgés, loin de là mon propos, qui n'était ni en âge de participer à cette guerre ou d'être mobilisé. J'étais comme ceux de ma génération, tout au plus en âge de lire les dépêches, en particulier celles que les correspondants de guerre dont le premier

ministre, faisaient parvenir au monde horrifié. Ce qui n'empêche pas que, comme l'a dit le député de Saint-Louis: Nul ne doit oublier, ni ceux de notre génération ni ceux des générations qui suivent. Nul ne doit oublier que nous devons au sacrifice de ces dizaines de milliers de Québécois qui ont participé au conflit et les dizaines de milliers qui n'en sont pas revenus, des fantassins surtout, mais également, comme l'a dit le député, des artilleurs, des hommes de Parme blindée, des aviateurs, des marins, qui sont allés mourir dans les pâturages de Normandie qui, curieusement, avaient été cultivés quatre siècles plus tôt par leurs ancêtres pour la cause de la liberté, mais également pour nous permettre de profiter depuis 40 ans maintenant de la plus longue période de paix qu'ait connue le monde occidental.

Entre 1914-1918 et 1939-1945, 20 ans seulement et revient le moment où les peuples de l'Europe de l'Ouest se ruent les uns contre les autres. 40 ans maintenant depuis la fin du deuxième conflit. C'est une dette de reconnaissance énorme que nous devons à ceux qui ont risqué et donné leur vie pour nous assurer ces quatre décennies. Je me souviens d'une réplique de François Mauriac au philosophe Marcuse qui était parti en charge contre la société de consommation. Mauriac avait répondu: À notre âge, c'est nous qui étions consommés, parce que des promotions entières de jeunes gens ne sont pas revenus du front.

Durant ces 40 années, on dirait que l'Occident a trouvé la recette et les mécanismes pour empêcher que cette chose ne se reproduise de nouveau. La plupart des belligérants de l'Europe de l'Ouest sont maintenant membres d'une vaste communauté économique qui regroupe 350 000 000 d'êtres humains, l'Espagne et le Portugal venant d'y adhérer au cours des semaines précédentes. Ce qui signifie bien qu'il y a tout un univers de relations entre les êtres humains qui est porteur de paix. Cet univers, c'est l'échange culturel. La France et l'Allemagne ont donné en particulier l'exemple de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, mis sur pied dès les années qui ont suivi la guerre pour marquer chez les jeunes une réconciliation durable entre ces deux peuples. C'est la culture, donc. C'est la diplomatie. C'est aussi le commerce. Ceux qui se ruiaient les uns contre les autres, il y a 40 ans, ont aboli aujourd'hui les barrières commerciales qui les divisent, et ce sont leurs gens d'affaires, hommes et femmes, qui se ruent dans les pays voisins pour vendre des produits de paix.

Même chose avec nos rapports commerciaux qui se sont développés de façon spectaculaire en Asie et, singulièrement, avec le Japon, dernière puissance belligérante du dernier conflit. Nous avons donc pour ces

gens qui n'ont pas connu les énormes progrès de la civilisation occidentale qui se sont produits depuis 1945 - parce que leur vie s'est terminée avant que nous jouissions de ces années - une reconnaissance éternelle.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Châteauguay.

M. Roland Dussault

M. Dussault: M. le Président, je vous remercie. Je voudrais aussi prendre part à cette motion du premier ministre du Québec relativement à cette paix que l'on a retrouvée et que nous voudrions voir durer. Si je me permets d'allonger un peu le débat sur cette question, c'est que j'ai eu la chance - et je pense que nous devrions tous avoir cette chance un jour - d'aller en Pologne et de visiter le camp de Dachau où j'ai vu un amas de cheveux, un amas de bottines et de souliers, un amas de valises, un amas d'objets appartenant à toutes ces personnes qui ont été victimes de cette guerre effrayante, de cette horreur. J'ai vu ce lieu où on faisait en sorte que les gens meurent avec le gaz. J'ai vu ces champs où ces victimes ont dû vivre d'une façon atroce pendant des mois et des mois. Quand on a vu ce genre de choses, on n'a pas eu besoin d'aller à la guerre, mais on a appris beaucoup de ce qu'on a vu.

Je voudrais que cette motion que nous débattons aujourd'hui nous permette peut-être d'aller plus loin, de faire en sorte que nous soyons capables, un jour, de répondre au voeu des jeunes qui voudraient que nous reconnaissons que, sur le territoire québécois, sur le territoire canadien, on en vient à un moment donné à vouloir intensément, comme collectivité, que nous prenions des moyens pour que la guerre nous soit épargnée, pour que les moyens modernes que nous voulons prendre aujourd'hui et qui pourraient faire en sorte que nous soyons éteints de la planète, que, ces moyens, nous les voyions aujourd'hui comme extrêmement dangereux et que nous puissions demander que nous soyons à tout jamais exempts des difficultés que cela pourrait nous amener. Je suis donc, bien sûr, M. le Président, en accord avec la motion du premier ministre. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Sainte-Anne.

M. Maximilien Polak

M. Polak: M. le Président, très rapidement, pour compléter peut-être le cercle. On a entendu le premier ministre qui était là comme correspondant de guerre. On a entendu le député de Saint-Louis qui était là comme militaire. On a entendu les ministres

qui étaient au Canada, au Québec, et qui ont lu dans les journaux ce qui se passait. Quant à moi, j'étais celui qui était là-bas comme citoyen de la Hollande, un jeune garçon, et j'ai été libéré justement par l'armée canadienne. Donc, pour moi, cette journée-là signifie beaucoup et, comme vous le savez, récemment encore, des milliers d'anciens combattants canadiens ont été invités aux Pays-Bas et ont été reçus comme ils avaient été reçus en 1945. Personnellement, je reçois cela comme un message de remerciements envers la population du Canada et envers les Québécois qui étaient là en 1945. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): La motion du premier ministre est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

Aux avis touchant les travaux des commissions, M. le leader du gouvernement.

Bulletin d'information du ministère du Revenu

M. Bédard: Avant de donner ces avis, M. le Président, je demanderais le consentement des membres de cette Assemblée pour revenir momentanément à l'article Dépôt de documents...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Y a-t-il consentement? Il y a consentement.

M. Bédard: ...afin de pouvoir déposer un bulletin d'information daté du 8 mai 1985 venant du ministère du Revenu du Québec.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Document déposé.

Nous sommes rendus aux avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bédard: Pour ce qui est des avis, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, à la salle 81, la commission du budget et de l'administration poursuivra l'étude des crédits du ministère des Finances. À la salle 91, la commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude des crédits du ministre délégué aux Forêts. Également, il y aura la commission de la culture qui entreprendra l'étude des crédits du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Le Vice-Président (M. Rancourt): À quel endroit, M. le leader?

M. Bédard: Au salon bleu.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Merci.

M. Bédard: Demain, de 10 heures à 12 h 30, à la salle 81, la commission de l'économie et du travail entreprendra l'étude des crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources. Au salon bleu, la commission des institutions poursuivra l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes. À la salle 91, la commission des affaires sociales entreprendra l'étude des crédits du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur. À la salle du Conseil législatif, la commission de l'éducation et de la main-d'oeuvre entreprendra l'étude des crédits du ministère de l'Éducation. Ce sont les avis que nous avons à donner pour aujourd'hui.

Le Vice-Président (M. Rancourt): J'ai également un avis touchant les travaux des commissions. À la salle du Conseil législatif, ce soir à 19 heures, la commission de la culture doit poursuivre sa consultation générale sur l'étude de l'impact des tendances démographiques actuelles.

M. le leader du gouvernement, y a-t-il autre chose au menu?

M. Bédard: Non. Comme vous le savez, M. le Président, nous poursuivons l'étude des crédits.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Cela veut dire que nos travaux sont ajournés à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 16 h 53)